

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 96

Artikel: L'Élevage du porc
Autor: Rouget, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce ne fut pas sans une stupéfaction profonde qu'à Prétoria on apprit l'accueil que M. Chamberlain fit à ces propositions dans son discours fameux de Highbury, dont le ton inouï souleva en Angleterre même des protestations nombreuses. M. Chamberlain le faisait suivre bientôt d'une réponse officielle, où il déclarait qu'il y avait « d'autres différends entre les deux pays que la question des veldtlanders et qui ne pouvaient pas être tranchés par voie d'arbitrage ».

En un mot, le ministre des Colonies acceptait les offres du Transvaal, quant à la franchise, mais refusait de renoncer à intervenir de nouveau dans les affaires intérieures du pays. Cependant, il voulait bien consentir à ne pas rompre les négociations :

En présence de cette attitude, le Transvaal retirait ses offres conditionnelles, et se replaçait sur le terrain de la loi de franchise, déjà votée par le Volksraad qui avait amendé dans un sens favorable à l'Angleterre les propositions de M. Krüger à Bloemfontein. Il ne refusait pas cependant d'étudier avec les délégués de l'Angleterre les défauts que cette loi pourrait avoir, et il se déclarait disposé en principe à accepter une nouvelle conférence.

M. Chamberlain répondit à ces propositions par une dépêche (12 septembre 1899) qui était une véritable mise en demeure.

La réponse du Transvaal fort mesurée, fut suivie d'une note de M. Chamberlain qui renouvelait ses propositions en réclamant impérieusement une réponse dans les quarante-huit heures.

Les événements se précipitaient. Avant même d'avoir reçu la réponse de M. Krüger, le Cabinet britannique faisait partir en toute hâte des troupes de la métropole des Indes, de Malte et même d'Egypte. L'appel des réserves, la convocation du Parlement anglais ne laissaient plus de doute sur les intentions du gouvernement de Sa Majesté britannique, et, le 10 octobre 1899, M. Reitz, secrétaire d'Etat du Transvaal, remettait au représentant de l'Angleterre, à Prétoria, l'*ultimatum* que les *Questions actuelles* ont publié *in extenso*.

Dès le mercredi soir 11 octobre, les deux républiques hollandaises de l'Afrique australe étaient en état de guerre avec la Grande-Bretagne.

Le discours du trône

Voici en quels termes la reine a fait part de cette déclaration de guerre dans le discours du trône qui a été lu aux membres du Parlement, le mardi 17 octobre 1899 :

Mylords, Messieurs.

Bien peu de temps après la prorogation du Parlement, je suis contrainte par les événements d'avoir recours à votre avis et à votre conseil.

La situation des affaires de l'Afrique australe est telle, que mon gouvernement estime nécessaire d'augmenter les forces militaires de l'Angleterre en appelant des réserves.

La Constitution exige que le Parlement soit convoqué dans ce but à l'occasion des difficultés suscitées par la république Sud-Africaine.

La situation dans le monde entier continue à être pacifique.

Messieurs de la Chambre des communes, des mesures vous seront proposées dans le but de procurer des moyens financiers devant faire face aux dépenses occasionnées par les opérations dans l'Afrique australe. Les évaluations budgétaires pour l'année prochaine vous seront soumises en leur temps.

Je prie Dieu de vous guider dans l'accomplissement des travaux qui vous incombe.

Signé : VICTORIA.

Depuis l'*ultimatum* du 10 octobre, des combats meurtriers ont été livrés. A l'Est, les Boers ont successivement occupé Charlestown, Newcastle, Glencoë, Dundee. Ils ont forcé une colonne anglaise du côté de Ladysmith. A l'Ouest, ils se sont emparés de Vryburg. Ils assiègent

Mafeking et cernent Kimberley. Un Corps d'armée entier a quitté l'Angleterre pour venir prendre part à cette guerre qui s'annonce comme devant être longue et pénible. On en connaît les premières péripéties.

(A suivre).

L'ÉLEVAGE DU PORC

Le porc est un animal ayant l'estomac bon par excellence. Il digère à peu près tout. Que de déchets sont dédaignés par les autres animaux que lui s'assimile gloutonnement et sans inconvénients pour sa santé !

Il est vorace, — c'est le mot à employer — et la solidité de son estomac lui permet l'assimilation de tous les principes nutritifs des aliments. Tout lui servant, il en résulte un très rapide accroissement de volume.

Le porc est donc précieux comme animal d'élevage aussi bien dans la petite culture que dans la grande. Lorsqu'on ne veut pas en faire un élevage purement commercial, il faut savoir proportionner le nombre de porcs qu'on veut engranger à la quantité de déchets et de détritus que l'on a dans la ferme.

Par détritus et déchets, nous entendons les eaux de vaisselle, les restes de la cuisine, les résidus de la laiterie. Il est bien évident, qu'à moins d'en avoir des provisions considérables, ces résidus ne formeront pas la nourriture exclusive de l'animal, mais qu'on y ajoutera des farines, des grains ou des plantes-racines, dans des proportions à déterminer.

Un autre avantage, fort à considérer, du porc, c'est que sa viande ne donne que très peu de déchet et que, de plus, par le salage et le séchage, elle peut se conserver de longs mois.

Personne n'ignore que la viande du porc, le lard surtout forme la base de l'alimentation du travailleur des champs. Économique et nourrissante, elle est le complément presque indispensable des légumes. La viande de boucherie serait tout de suite beaucoup plus couteuse. De plus, dans certains endroits écartés, éloignés des bourgs, il est très difficile de se procurer cette viande de boucherie.

Il importe de savoir, lorsqu'on veut engranger un porc, à quelle race il appartient. Car il y a deux races distinctes qui n'ont pas les mêmes aptitudes à l'engraissement, la race française et la race anglaise.

La race française se développe plus lentement que la race anglaise. Elle donne moins de graisse, mais davantage de muscles. Il en résulte que la viande est supérieure.

La race anglaise progresse plus rapidement. Le squelette chez ces animaux est plus réduit. Il en résulte une plus grande prédisposition à l'engraissement. Il en est ainsi d'ailleurs. A un an, un porc anglais est adulte ; on peut l'engranger plus longtemps encore, mais il n'y aura pas bénéfice. Le meilleur rendement proportionnellement à la nourriture donnée est à cet âge... Ce qui se formerait après ne serait plus que de la graisse pure, molle et sans saveur, affaiblissant même la valeur de la viande,

La race anglaise est généralement peu apte à la reproduction.

La race française, elle, comprend différentes variétés dont les principales sont la normande, la craonnaise, la lorraine, la gasconne, la limousine...

Le porc craonnais peut être élevé dans la porcherie ou au pâturage.

Le porc normand, lui, préfère le repos. La truite est très féconde.

Le porc limousin est celui qui s'accommode le mieux de la marche et de l'exercice. Il trouve surtout sa nourriture dans les bois de châtaigniers et de chênes, ainsi que dans les différents paturages.

On a souvent intérêt à faire des croisements de races. D'ailleurs cela s'est répété si souvent qu'à présent il serait difficile de trouver de petits porcelets d'une race pure. Un choix s'imposera dans les reproducteurs. Un bon verrat doit avoir une tête petite, les épaules et les cuisses épaisses, le dos droit, les pattes courtes, la poitrine parfaitement arrondie. Le mâle comme la femelle aura au moins 10 mois. On choisira des femelles ayant au moins 12 ou 14 tétines. On donnera un peu d'avoine au mâle.

Vers l'époque de la mise bas, on isolera la truite dans une loge bien aérée, mais sans courants d'air. Comme paille on en répandra de la courde, de préférence.

On recueille les petits au fur et à mesure qu'ils naissent et on les place dans une corbeille pour les donner à la mère quand la mise bas sera terminée.

Quelquefois, rendue furieuse par la fièvre, la truite tue ses petits pour les dévorer. Il faut veiller à l'en empêcher.

On passera une visite aux dents des porcelets. Ceux qui les auraient trop longues ou pointues devraient subir une petite opération ; on rognerait ces dents au moyen d'un sécateur. Autrement ils blesseront les mamelles de la mère en téant.

On n'abandonnera pas la femelle au mâle avant 5 ou 6 semaines après la mise bas.

Une bonne femelle peut être gardée jusqu'à l'âge de trois ans.

Un verrat, lui, ne devra pas faire plus d'une année de service. Autrement sa chair devient de qualité médiocre et l'animal lui-même méchant et dangereux.

Prochainement nous nous occuperons de l'élevage des petits porcelets.

Paul ROUGET.

Ça et là

Un nouveau trait du grand homme.

Notre génération, comme on le sait, recueille pieusement tout ce qui a trait à Napoléon, et l'on commence à ne plus compter les biographies du conquérant. Voici pourtant un nouveau trait, pas ou peu connu jusqu'à ce jour.

Napoléon n'aimait pas le jeu. Il n'en était qu'un, à vrai dire, qui le passionnait : celui des batailles. Pourtant, le petit caporal descendait par moments à prendre des cartes mais alors... Alors quoi ?

Alors, comme un vulgaire « grec », Napoléon trichait. Cette homme-là aimait à faire violence à la fortune.

Comme correctif à ce petit défaut, il faut ajouter que le vainqueur d'Austerlitz, après avoir gagné la partie, par tricherie ou autrement, avait l'habitude de distribuer entre ses partenaires l'argent qu'il avait gagné.

Dans ces conditions, la tricherie est presque permise.

* * *

D'où vient le mot « pékin » ? Au moment où il est interdit aux officiers français de s'habiller en « pékin », les chercheurs d'étyologie se demandent quelle est celle de ce pittoresque vocable.

Il date de loin. Augereau disait : « Nous appelons pékin tout ce qui n'est pas militaire. » A quoi répondait Talleyrand : « Et nous, nous appelons militaire tout ce qui n'est pas civil. »

Ampère propose, pour expliquer ce mot adop-